

# Orientation 10 – Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

## Orientation 10 – Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

Cette orientation vise à soutenir le développement économique et social des Hauts afin que son tissu économique soit générateur d'emplois durables. Dans un contexte de rapides mutations sociétales et territoriales, elle vise aussi à conforter la cohésion sociale des Hauts en y stimulant une activité économique (agricole, touristique, culturelle, artistique) liée à ses propres ressources et potentialités. Elle s'appuie pour cela, à la fois :

- sur les principaux acteurs économiques des territoires et l'ensemble des populations y résidant,
- sur le développement de filières patrimoniales et sur la valorisation des produits qui en sont issus, en particulier via le tourisme et l'agriculture.

[...]

### • **Mesure X.2 – Favoriser les initiatives et le développement d'activités économiques**

Outre les activités agricoles, le territoire des Hauts se caractérise également par un tissu économique riche de nombreux petits entrepreneurs (TPE et PME) intervenant dans divers domaines d'activités. L'esprit d'entreprendre est très présent sur ces territoires mais c'est une dynamique qui reste fragile. Les champs d'activités couvrent des domaines allant de l'artisanat aux services à la personne, en passant par les activités touristiques ou encore les activités commerciales, la petite restauration, etc. Le panel varie selon les territoires et les bassins de vie.

[...]

### **Acteurs opérationnels privilégiés**

- État, Région, Département, EPCI
- Chambres consulaires
- IRT, Offices du tourisme
- GAL, AD2R,
- Centres de formation professionnelle
- Entreprises, exploitants agricoles, associations, particuliers

### **Contributions attendues des communes**

[...]

### **Contributions de l'établissement public du parc national**

[...]

- Sensibiliser, informer et former les différents acteurs sur l'originalité des patrimoines.

# Orientation 10 – Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

[...]

## • Mesure X.3 – Soutenir les initiatives culturelles et artistiques

Fondée sur l'histoire d'une relation étroite et singulière entre l'homme et une nature grandiose, l'identité culturelle de La Réunion est intimement liée aux richesses patrimoniales qui ont justifié la création du parc national puis l'inscription des « Pitons, cirques et remparts » au Patrimoine mondial. Cette double reconnaissance porte en elle l'affirmation, voire la revendication, de cette identité et la volonté d'en assurer la transmission et la pérennité.

En complément des actions pédagogiques et de communication, la charte entend favoriser les actions culturelles ou sociales qui donnent une place centrale à cette identité. Cette démarche prend d'autant plus de sens sur la zone tampon du Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial (communes de Cilaos, Salazie et Plaine-des-Palmistes).

Au-delà de ces aspects identitaires, il s'agit de valoriser des territoires à fort potentiel d'inventivité et de créativité, autour d'un modèle de développement respectueux à la fois des équilibres sociaux et de la haute qualité de l'environnement et autour de la fierté légitime de la population.

Ainsi, afin d'accompagner la société rurale d'aujourd'hui et de demain vers une mixité sociale réussie, la charte propose de mettre l'accent :

[...]

- sur la valorisation des actions de formation, d'animation et d'insertion des publics jeunes pour leur offrir des perspectives d'installation et de vie dans les Hauts,

[...]

### **Acteurs opérationnels privilégiés**

- État, Région, Département, EPCI
- Chambres consulaires, FEDAR, AD2R
- Associations locales, particuliers

### **Contributions attendues des communes**

[...]

# Orientation 10 – Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

- Encourager et accompagner les initiatives locales favorisant l'accès à la culture et privilégiant la valorisation de la relation Homme / Nature.

## Contributions de l'établissement public du parc national

[...]

- Sensibiliser, informer et former les différents acteurs sur l'originalité des patrimoines présents sur leur territoire.

Page 122 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #3626

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-08 12:26